

# Communiqué

## relatif aux tenues vestimentaires

Le sujet fait débat et la F.F.P.J.P. tient à apporter les précisions suivantes quant à sa ligne de politique fédérale au vu de l'intérêt soudain des médias pour ce point.

- **Le port du jean n'est pas interdit à la pétanque** mais dans les Championnats de France et leurs qualificatifs départementaux et régionaux, dans lesquels la représentation est le CLUB. **Cela représente moins de 10% des compétitions annuelles.** L'interdiction vaut également, à partir des phases finales dans les compétitions par équipe de clubs décernant des titres de Champions de France.
- **La règle d'interdiction du « jean bleu » dans le cadre précité existe depuis 1990** et n'était pas appliquée en dessous du niveau national jusqu'à aujourd'hui. **La F.F.P.J.P. est dans son rôle d'entité dirigeante en veillant au bon respect et à l'application du règlement sur l'ensemble du territoire.**
- Une tenue correcte et sportive est inhérente à la notion même de sport. **Aucun sport ne se pratique sans une tenue spécifique et/ou règlementée** de ses compétiteurs à partir d'un niveau bien défini. **La tenue contribue à identifier son sport, son équipe et ainsi à sa lisibilité.**
- **Nous sommes de plus en plus regardés, observés, du fait de la médiatisation croissante de la Pétanque et de la candidature des Sports de Boules (trois disciplines) aux Jeux Olympiques de Paris 2024. Aussi, la F.F.P.J.P. doit plus que jamais veiller à l'image renvoyée par ses compétiteurs.**

**Nous sommes heureux et fiers que la Pétanque soit en même temps un Loisir Sportif et un Sport à part entière appréciée du grand public. Nous nous efforçons simplement de faire progresser son domaine SPORTIF !**

**La F.F.P.J.P. remercie toutes et celles et ceux qui contribueront à l'aider dans la part qu'elle prend à faire que les Sports de Boules soient retenus sur nos terres aux J.O de PARIS en 2024.**

Pour le Comité Directeur de la FFPJP,

Le Vice-Président Délégué du Pôle Sportif,

Joseph CANTARELLI

Le Président de la FFPJP,

Michel DESBOIS

28/04/2018

